#65
OCTOBRE 2022

islemag

LE MAGAZINE DE LA VILLE

4
La crise énergétique touche les communes

8
Vers des lendemains plus verts

Des investissements pour l'environnement

ISLE

RETOUR EN IMAGES

Inauguration du nouveau lotissement « Le Domaine des Vieux Chênes » à La Chabroulie 09.05.2022

Concert de fin d'année du CIOL à la médiathèque d'Isle 01.06.2022

Retour de la traditionnelle Fête de la musique 17.06.2022

Remise des dictionnaires offerts par la municipalité aux élèves de CM2 04.07.2022

Fête de la musique 17.06.2022

Fête de la musique 17.06.2022

Sortie de l'été du RPE (Relais Petite Enfance) début juillet

Sur le chemin de la rentrée des classes 01.09.2022

Les contes de poupettes vous donnent rendez-vous au Centre Culturel les premiers mercredis de chaque mois !

Ma Maison A'Venir s'est arrêtée au marché d'Isle pour présenter ses astuces sur le bien vieillir 07.09.2022

Portes ouvertes du chantier international du Meynieux 24.08.2022

Gilles Bégout
Maire d'Isle,
conseiller
départemental de
la Haute-Vienne,
Vice-président de
la Communauté
urbaine de
Limoges Métropole

édito

Un avenir incertain

Depuis maintenant plus de deux ans nous vivons une période difficile.

Après la COVID, la guerre en Ukraine nous rappelle que la paix est bien fragile dans le monde et pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale en Europe.

Nous savons tous qu'en période de guerre, certains en profitent pour spéculer.

Spéculation sur les denrées alimentaires entrainant une hausse de plus de 8 %, le prix de l'essence à plus de deux euros sans aide de l'État et le prix de l'énergie qui explose.

Au mois d'août, nous avons dû relancer le marché municipal de l'énergie qui arrivait à échéance le 31.

Mauvaise surprise, l'électricité a augmenté de 549 % et le gaz de 273 %. Que faire pour que notre commune absorbe ces contraintes budgétaires ?

Bien évidemment ne pas compter sur l'État qui se décharge systématiquement sur les collectivités en les pointant du doigt, en demandant des économies alors qu'une collectivité n'a pas le droit d'être en déficit contrairement à l'État qui emprunte à tout va sans se soucier des générations futures. Le « quoiqu'il en coûte » va coûter très cher à notre pays dans les prochaines années.

Le bouclier énergétique ne s'applique pas aux communes.

Les dispositions que vous découvrirez dans les pages suivantes vont nous permettre d'équilibrer le budget en dégradant le service public et en utilisant en plus notre autofinancement. Celui-ci de plus d'un million d'euros nous permet d'investir sur des travaux nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

L'année prochaine, notre autofinancement servira à payer l'augmentation du coût de l'énergie retardant des investissements nécessaires comme la mise en place d'une chaudière biomasse au gymnase, l'isolation des bâtiments... Tout ce qui nous permettrait d'économiser l'énergie et protéger notre environnement.

D'un point de vue plus positif, cette situation nous oblige à trouver des idées nouvelles innovantes et je remercie les services et les élus tous concernés par cette situation.

Il nous faudra trouver de nouvelles recettes et je crains malheureusement que nous soyons obligés d'utiliser le levier fiscal que nous avons bloqué depuis quinze ans.

Soyez assurés que nous allons tout faire pour préserver votre qualité de vie et défendre la commune, nécessaire à la défense des valeurs de notre République.

Bien à vous.

CONTACTS UTILES

VIE MUNICIPALE
Accueil Mairie : 05.55.01.56.15 - accueil@ville-isle.fr
CCAS - Portage de repas : 05.55.01.24.91
ccas@ville-isle.fr
Résidence Fleurie : 05.55.01.36.94
residence.fleurie@ville-isle.fr
Police municipale : 06.08.89.74.98 - police@ville-isle.fr
Services Techniques : 05.55.50.40.74
techniques@ville-isle.fr
Secrétariat du Maire & élus :
06.98.94.21.97 - secretariat@ville-isle.fr
Sport, associations, réservations salles & matériels :
06.61.65.47.35
Communication : 06.59.67.52.88
communication@ville-isle.fr
Urbanisme : 05.55.01.14.04 - urbanisme@ville-isle.fr
Déchèterie : 0 800 86 11 11 (numéro vert, gratuit depuis un poste fixe) - dechets@limoges-metropole.fr

ENFANCE JEUNESSE
Relais Petite Enfance (RPE) : 05.55.01.48.06
ram@ville-isle.fr
Service Éducation - Jeunesse - Accueil de loisirs :
05.55.01.11.22 - scolaire@ville-isle.fr
Anim'Ados : 05.55.01.70.14 - espacejeunes@ville-isle.fr
École Maternelle du Château : 05.55.01.60.71
ce.0870156X@ac-limoges.fr
École Maternelle St Exupéry : 05.55.01.55.15
ce.0870644C@ac-limoges.fr
École Elémentaire St Exupéry : 05.55.01.19.83
ce.0871024R@ac-limoges.fr
Collège Jean Rebier : 05.55.01.13.20
ce.0870658t@ac-limoges.fr

CULTURE
Centre culturel : 05.55.50.26.24 - culture@ville-isle.fr
Médiathèque : 05.55.43.20.59 - mediatheque@ville-isle.fr
Ateliers loisirs : 05.55.50.35.28 - loisirs@ville-isle.fr
Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges (CIOL) : 05.55.50.35.27 - ciol@ville-isle.fr

Directeur de la publication : Gilles Bégout
Rédacteur en chef : Maxime Nègremont
Conception et réalisation : Marguerite.coop
Rédaction et photos : Service Communication de la Mairie d'Isle
Iconographie / illustrations : EPP ©Shutterstock
Imprimé à 5 000 exemplaires par Rivet Presse Edition, IMPRIM'VERT
PEFC 10-31-1345

Restons connectés
www.ville-isle.fr
VILLE D'ISLE
#ISLE87
IntraMuros : Isle

Programme National Nutrition Santé
Territoire BIO Engagé
Commune labellisée Protection Ville Etoilée
Villes & Villages où il fait bon vivre
Isle, ville jumelée avec GUNZENHAUSEN

Agir ensemble pour réduire nos consommations et préserver le service public

Alors que nos vies ont été largement bouleversées par la Covid-19 ces deux dernières années, impactant le début de la mandature, nous sommes désormais confrontés à une nouvelle crise, celle de la hausse des coûts de l'énergie. Depuis début septembre, la presse s'en fait écho, les prix de l'énergie flambent pour les collectivités et notre commune n'est pas épargnée. Au travers de ces deux pages nous voulons vous apporter, avec le plus de transparence possible, les éléments de compréhension et les mesures prises pour y faire face.

LE CONTEXTE

L'horrible guerre qui se déroule aux portes de l'Europe depuis février dernier a des conséquences sur les coûts de l'énergie, notamment pour le gaz, suite aux décisions de la France et des pays de l'Union européenne de ne plus s'approvisionner en gaz russe. Les répercussions se font sentir sur l'électricité également, puisque le prix de cette ressource énergétique est indexé sur celui du gaz. A cela s'ajoute le fait que plus de la moitié des réacteurs nucléaires français sont actuellement à l'arrêt pour maintenance. En conséquence, la conjugaison de tout cela a fait exploser les coûts énergétiques. Si les particuliers, les petites entreprises et les petites communes sont protégés par le bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement, notre commune subit de plein fouet les hausses de prix de l'énergie.

LES CONSÉQUENCES À ISLE

Nos marchés publics d'approvisionnement en gaz et électricité prenaient fin à échéance du 31 août dernier. Au cours du mois d'août, les services municipaux ont lancé la procédure de renouvellement du marché et ont donc mis en concurrence les entreprises. Jusqu'au dernier moment, nous avons tenté de limiter ces hausses, mais il a bien fallu se rendre à l'évidence : les nouveaux contrats passés fin août ont dû être signés avec des prix en hausse continue de plus de 500 %.

Concrètement, voici, sur un fonctionnement en année pleine, les conséquences de la hausse de ces coûts pour l'électricité :

	2021-2022	2022-2023
Bâtiments municipaux	251 028 €	1 377 415 € **(+ 549 %)**
Éclairage public	132 061 €	360 988 € **(+ 273 %)**

Ce qui nous coûtait 383 089 € cette année, coûtera 1 738 403 € l'année prochaine (+ 454 %) à consommation constante. Le budget communal, malgré sa bonne gestion, n'est aujourd'hui pas en capacité d'absorber cette hausse si brutale.

DES MESURES CONCRÈTES

Pour faire face à ces hausses, le Maire a réuni fin août une cellule de crise afin de réfléchir à des mesures visant à réduire les consommations. Si les prix ont augmenté, il faut également bien prendre conscience que si nous voulons avoir un approvisionnement sans coupure l'hiver prochain, il faut d'abord agir sur la réduction des consommations.

Des mesures ont été prises pour l'ensemble des bâtiments municipaux, impactant de fait le service public, mais également le fonctionnement quotidien des associations de la commune. Le Maire et les élus ont rencontré les associations concernées pour leur faire part des décisions et des conséquences sur leurs activités. Les mesures décidées visent à une continuité des activités. L'ensemble des associations s'inscrit dans la démarche municipale.

Concrètement, dans l'ensemble des bâtiments municipaux, il y aura notamment :

- des baisses de températures,
- l'interdiction des chauffages d'appoint,
- la suppression de l'eau chaude sanitaire (sauf pour les compétitions sportives, les crèches, les écoles maternelles, les vestiaires du personnel des services techniques),
- l'installation de détecteurs de présence dans les couloirs en remplacement d'interrupteurs,
- la mise en place de minuteries d'extinction générale pour lutter contre les lumières oubliées,
- la réduction de la plage horaire d'allumage pour le panneau lumineux,
- la réduction de l'intensité de l'éclairage pour les gymnases et stades,
- l'interdiction des matchs en soirée pour l'ensemble des clubs sportifs,
- l'aménagement des horaires de la médiathèque et du centre culturel,
- la suppression des équipements de cuisson électriques dans les locaux associatifs...

La Maison du Temps Libre et la salle de Mérignac ne seront plus prêtées jusqu'en avril prochain. Les travaux de la salle multifonctionnelle devraient alors être terminés et les associations pourront l'utiliser. Le fonctionnement de cette salle a été pensé avec sobriété, par un fonctionnement en autonomie grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur la toiture.

Dès les premiers jours de septembre, nous vous avons informés des nouvelles dispositions concernant l'éclairage public. Notre action de préservation de l'environnement déjà débutée en mai 2020, a pris une nouvelle tournure. Ainsi, l'extinction de l'éclairage public sur notre commune se fait désormais du 1er septembre au 31 mai de 21h30 à 6h30, à l'exception du centre-ville et des principales voies pénétrantes où ce sera de 23h00 à 6h00. Du 1er juin au 31 août, alors que la lumière naturelle arrive tôt et part tard, l'éclairage public restera éteint sur l'ensemble de la commune. Si quelques personnes ont protesté contre cette mesure, mettant en avant un sentiment d'insécurité, nous tenons à les rassurer. Depuis que l'éclairage public est réduit sur notre commune (mais cela se vérifie également ailleurs), il n'y a pas plus d'accidents et pas plus d'actes d'incivilités. Nous tenons également à vous rappeler que notre commune est équipée de caméras de vidéosurveillance qui captent les images, y compris dans le noir. La décision d'éteindre l'éclairage public est donc bénéfique pour la faune sauvage et les finances publiques. Enfin, notez que l'éclairage public est réglé sur des horloges astronomiques qui ne tiennent pas compte de la luminosité, ce qui peut expliquer parfois des candélabres encore allumés alors qu'il fait jour. Des solutions techniques sont en cours d'installation afin de limiter ce phénomène.

3 questions à Gilles Bégout, Maire d'Isle

Jusqu'à quand ces mesures sont-elles en vigueur ?

Lorsque nous avons vu qu'il serait impossible d'avoir des tarifs énergétiques à des prix raisonnables, nous avons tout de suite pris un certain nombre de mesures. Elles se sont mises en place au fur et à mesure et je souhaite saluer le travail réalisé par les services de la commune pour y parvenir rapidement. Les décisions que nous avons actées sont difficiles à prendre pour les élus que nous sommes et nous ne le faisons vraiment pas de gaieté de cœur. Nous espérons que nous pourrons revenir à un fonctionnement « normal » au plus vite et que les tarifs baisseront dans les mois à venir. Si les mesures actuelles ne suffisent pas, nous serons amenés à en prendre de nouvelles. Cependant, certaines décisions relèvent également du bon sens et seront bénéfiques à l'avenir pour que notre commune poursuivre sa transition écologique.

La vie sportive, culturelle et d'animation peut-elle se poursuivre ?

Les associations ont déjà payé un lourd tribut avec les deux années Covid que nous venons de passer. La municipalité a toujours été à leurs côtés et nous le sommes encore aujourd'hui. Nous avons rencontré une grande majorité de responsables associatifs qui comprennent notre démarche. Les mesures visent aujourd'hui à permettre une continuité de leurs activités, même en mode dégradé. Les clubs et les fédérations sportives ont joué le jeu en adaptant les calendriers des compétitions. Nous devons bien évidemment faire attention au budget communal, j'en suis le garant, mais la vie culturelle et les animations communales doivent se poursuivre. C'est pourquoi nous tenons à proposer une nouvelle saison au Centre culturel et l'équipe municipale travaille déjà au programme des festivités de « Isle était une fois Noël ». La voilure sera bien évidemment réduite, car la municipalité prend également toute sa part dans les économies à réaliser, mais nous tenons à ce que Noël et le mois de décembre restent animés pour la population, même si les décorations lumineuses seront plus sobres et moins nombreuses.

Qu'attendez-vous du Gouvernement ?

Nous attendons des actions concrètes, rapides et un geste envers l'ensemble des collectivités. Le budget de la commune ne peut pas être déficitaire, à l'inverse de celui de l'État qui emprunte pour équilibrer le sien. Nous demandons par exemple la mise en place d'un bouclier tarifaire ou l'indexation des dotations de l'État sur l'inflation de façon à préserver notre budget de fonctionnement. En effet, notre excédent de fonctionnement annuel est réinjecté l'année suivante sur le budget d'investissement. Cela nous donne plus de marge de manœuvre pour investir au service des habitants, de la transition écologique et des équipements. C'est en ce sens, que j'ai rencontré le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne et plusieurs parlementaires qui portent actuellement la parole des territoires auprès du Président et du Gouvernement.

ARRÊT CARDIAQUE

4 minutes pour agir !

TOUS concernés !

« En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, le ministère chargé de la santé a engagé, depuis 2007, des actions en faveur du développement de l'implantation des Défibrillateurs automatiques externes (DAE) sur l'ensemble du territoire et de leur facilité d'accès. La loi du n°2018-527 du 28 juin 2018, votée à la quasi-unanimité par les deux Assemblées, vient renforcer ce cadre législatif et réglementaire »

source Ministère de la santé et de la prévention.

Porter secours lors d'un arrêt cardiaque est accessible à TOUS enfants et adultes. L'intervention d'un témoin dans les 4 premières minutes suite à un arrêt cardiaque permet d'augmenter les chances de survie de la victime.

Depuis le mois de juin 2022, la commune s'équipe en DAE. Nous avons fait le choix d'appareils entièrement automatiques : il suffit pour l'utilisateur de se laisser guider par les schémas et l'assistance vocale, le choc ne sera délivré que si nécessaire. Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE augmente considérablement les chances de survie.

Reliés à un central, les DAE installés font l'objet d'une surveillance constante, et d'un réapprovisionnement dès qu'une utilisation en est faite.

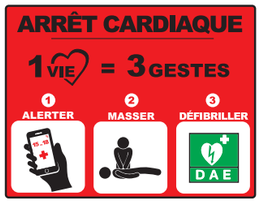

8 défibrillateurs sont placés à l'intérieur d'établissements recevant du public (ERP), accessibles aux horaires de fonctionnement des bâtiments concernés :
1. Stade de rugby
2. École Saint Exupéry
3. Tennis
4. Piscine
5. Gymnase Marcel Lalu
6. Résidence Fleurie
7. Stade de foot au Gondeau
8. Salle multifonctionnelle

4 défibrillateurs sont placés en extérieur, accessibles 24h/24 et 7j/7 :
9. Maison des associations
10. Centre Culturel Robert Margerit
11. École du Château
12. Mairie

Pour plus d'informations et un accès à une formation premiers secours via l'application LifeAZ, flashez ce code ou rendez-vous sur www.ville-isle.fr

Quelles que soient vos compétences, engagez-vous dans la réserve communale !

Mise en place depuis juin 2022 avec la distribution du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) dans tous les foyers islois, la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est placée sous l'autorité du Maire. Elle se compose de personnes volontaires et bénévoles. Elle vient en complément des services publics de secours et d'urgence, en aide aux agents municipaux dans les situations de survenue d'un risque majeur.

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions qui peuvent vous être confiées sont les suivantes :
- Information de la population sur les risques.
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier.
- Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable.
- Accueil des sinistrés dans un centre de regroupement.
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid.
- Surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau.
- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations.
- Aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives.
- Collecte et distribution de dons au profit des sinistrés.
- Interprétariat / traduction d'informations en langues étrangères.
- etc.

Pour vous inscrire, contactez la Mairie d'Isle : secretariat@ville-isle.fr ou 06.98.94.21.97

Comment lire votre taxe foncière ?

Après de nombreux questionnements, voici un petit explicatif sur la lecture de votre taxe foncière. Elle est calculée à partir d'une base appelée « revenu cadastral » : il est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50 %. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Cette base est recalculée par les services des impôts chaque année et peut donc évoluer en fonction de l'inflation.

À cette base sont appliqués plusieurs taux : celui de la commune, de l'Intercommunalité, les taxes spéciales et les ordures ménagères.

Depuis plusieurs années le taux communal est inchangé à 37,05 %, l'intercommunalité a augmenté de 1,2 point et les ordures ménagères de 0,7 point.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
impots.gouv.fr

2021

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	37,05 %		1,00 %	0,214 %	7,88 %	%	
	Taux 2021	37,05 %		1,00 %	0,18 %	8,58 %	%	
	Adresse							
	Base	2974		2974	2974	2974		1392
	Cotisation	1102		30	5	255		
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2020	1100		30	6	234		1392
	Cotisation 2021	1102		30	5	255	%	
	Variation	+0,18 %		0 %	-16,67 %	+8,97 %		

2022

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	37,05 %	%	1,00 %	0,18 %	8,58 %	%	
	Taux 2022	37,05 %	%	2,20 %	0,165 %	8,58 %	%	
	Adresse							
	Base	3075		3075	3075	3075		1476
	Cotisation	1139		68	5	264		
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2021	1102		30	5	255		1476
	Cotisation 2022	1139		68	5	264	%	
	Variation	+3,36 %	%	+126,67 %	0 %	+3,53 %		

© Arnaud Deplagne

Vers des lendemains *plus verts*

Bienvenue à la Ferme du Si'Boulot

Originaire de Sens, en Bourgogne, Hugo a posé ses valises à Isle cette année avec un véritable coup de cœur pour notre région. Grâce au programme de la Ceinture Verte, il s'est installé au lieu-dit Repayé sur la route du Mas de L'Aurence. Nous sommes partis à sa rencontre pour une interview exclusive.

Bonjour Hugo, merci de me recevoir ici ! Ce lieu est magnifique, comment l'avez-vous déniché ?
Hugo : Bonjour, bienvenue à la Ferme du Si'Boulot ! Oui, n'est-ce pas. J'ai eu le coup de cœur pour cette région il y a deux ans en venant rendre visite à des amis. J'étais à l'époque déjà en contact avec la Ceinture Verte. Pour vous expliquer un peu, il s'agit d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) créée par des professionnels de l'économie sociale et solidaire. Leur but est de relocaliser l'agriculture nourricière sur les territoires en aidant à l'installation d'agriculteurs. Le financement est fait par des sociétaires, des collectivités et même des citoyens. L'apport de la SCIC avec Limoges Métropole m'a ainsi permis d'aller chercher des financements beaucoup plus importants auprès des banques. Ils m'ont aussi proposé divers terrains, mais ma préférence s'est portée sur ce lieu, dont la terre est très belle. Il est en plus alimenté par un étang qui me sert pour l'irrigation.

Vous êtes en quelque sorte autonome ?
Hugo : Quasiment, oui, c'est ce que je recherche ! J'ai en plus une démarche et des procédés BIO. Ma certification est en cours car il faut 3 années pour être certifié comme la terre n'avait pas été cultivée auparavant.

Et si nous visitions ? C'est immense ! Vous gérez tout seul ?
Hugo : Oui, 2 hectares dont 1500m² de serres nouvelles générations, avec bâches au sol pour limiter le désherbage qui prend beaucoup de temps, une pépinière, des cultures extérieurs avec voiles de protection. Je vais également construire un bâtiment de lavage dès cette fin d'année juste à côté des serres. Oui je suis seul pour l'instant, mais j'ai pensé ce projet afin de recruter et d'embaucher. D'ici l'année prochaine, je souhaite que nous soyons 3.

Je comprends mieux ! Et que faites-vous de vos récoltes ?
Hugo : Alors pour l'instant je fais de la vente à la ferme avec visite des serres, les mercredis de 17h à 19h, je fournis des restaurateurs locaux et je suis en train de travailler des partenariats pour fournir la restauration collective locale. Je vais très prochainement m'installer sur les marchés hebdomadaires à Isle place Laucournet et mon grand projet de la rentrée est de proposer des paniers de légumes « en cours de certification BIO » autour de 8€ dans un point à Isle pour les clients qui souhaitent en profiter. Ils pourront déguster cet hiver des poireaux, choux, blettes, épinards, salades, roquette, radis, courges, etc.

C'est bien alléchant tout ça ! Comment rester informé de votre actualité pour vous trouver ?
Hugo : J'ai une page Facebook « La Ferme du Si'Boulot », et puis via mes communications avec la Mairie.

Merci à vous pour cette présentation et visite. À bientôt.
Hugo : Avec plaisir, à bientôt.

Plan climat énergie Limoges Métropole

Limoges Métropole a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en mars 2021. À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie :

- la réduction des consommations d'énergie, de la précarité énergétique, des émissions de gaz à effet de serre (GES), des émissions de polluants atmosphériques,
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique,
- le développement des énergies renouvelables,
- le renforcement de la capacité du territoire à séquestrer le carbone.

Afin d'initier une véritable dynamique participative et territoriale, Limoges Métropole a élaboré une « charte d'engagements des partenaires » qui a pour objectif de promouvoir le PCAET et de faire adhérer le plus grand nombre d'acteurs locaux.

La charte propose trois niveaux d'engagements :

- Le niveau 1, « j'adhère » permet au signataire de devenir acteur du PCAET en intégrant l'activité de sa structure dans les objectifs,
- Le niveau 2, « j'adhère, j'agis » permet au signataire de détailler les actions mises en œuvre sur la période 2021-2026,
- Le niveau 3 « j'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantitatifs » nécessite la rédaction d'un plan d'action détaillant les actions mises en œuvre ainsi que les objectifs de réduction de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre.

Forte de son engagement sur ces questions, la commune s'est engagée en adhérant au **niveau 2**. Cette adhésion se concrétise par des actions en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, de leur réduction en besoins énergétiques, par la préservation de la biodiversité, le développement des mobilités douces et des énergies renouvelables, le recourt aux circuits courts ou bien encore la réduction des déchets.

Vélobus pédibus

Avec la rentrée, les bonnes habitudes de mobilités douces et durables ont repris pour les enfants des écoles. Grâce à l'Amicale de parents d'élèves et aux parents bénévoles, le Vélobus a repris du service chaque vendredi matin depuis le 16 septembre et jusqu'aux vacances de Toussaint, avant un retour aux beaux jours. Nouveauté depuis cette rentrée scolaire, la mise en place d'un pédibus depuis le centre-ville pour les enfants de grande section jusqu'au CM2. Bravo aux enfants pour leur engagement dans la préservation de notre planète.

E3D Biodiversité

Les écoles d'Isle sont engagées depuis 4 années dans une démarche E3D (école en démarche de développement durable). De très nombreuses actions ont déjà été menées, aboutissant à la reconnaissance du travail par le Rectorat et le passage à une labellisation supérieure. Les écoles viennent d'obtenir l'ultime label niveau 3 pour trois ans. Les thèmes de la réduction des déchets, de la coopération locale, de l'énergie et écogestes, de l'alimentation ont été traités ces dernières années. Tous les acteurs vont poursuivre le travail engagé sur ces thématiques et vont désormais s'attaquer au thème de la biodiversité pour cette année scolaire. Pour y arriver, 2 objectifs principaux sont fixés :

→ Prendre l'habitude de fréquenter le vivant et apprendre à connaître un grand nombre d'espèces animales et végétales de notre environnement.

→ Aider à établir les fondations d'un monde plus durable, solidaire et équitable. (ODD 2030 – ONU septembre 2015)

Des sous objectifs ont également été définis :

- Observer et étudier les lieux-ressources de proximité (observation d'un écosystème par niveau, inventaire faune/flore…)
- Installer des objets d'étude à l'école : insectarium, hôtels à insectes, nichoirs, mangeoires…
- Rencontre avec le maraîcher « bio » installé dans le cadre de la Ceinture Verte (cf. ci-dessus)
- Financement d'un fonds documentaire E3D

Un beau projet pour les enfants pour se rendre compte combien la nature est présente dans notre quotidien et combien il est important de la préserver.

Rappel du code de la route

Croisement sur une chaussée étroite avec signalisation

Lors de la traversée d'une chaussée étroite, une signalisation spécifique avec des panneaux peut régler les priorités.

Il en existe 2 :

- **Interdiction (rond rouge)** : la flèche noire indique que vous êtes prioritaire et la flèche rouge que vous devez céder le passage.
- **Indication (carré bleu)** : la flèche blanche indique que vous êtes prioritaire et la flèche rouge que vous devez céder le passage.

Attention : **si un véhicule est déjà engagé et que vous êtes prioritaire, vous devez le laisser passer.**

Soyez vigilant aux démarcheurs !

La pratique de démarchage commercial sur le territoire de la commune d'Isle est autorisée sous réserve que les intervenants présentent à l'accueil de la Mairie les pièces inscrites dans l'arrêté 2020-190 (téléchargeable sur www.ville-isle.fr) au préalable de toute action de démarchage.

L'agent d'accueil remplit un registre spécialement dévolu à ce cas de figure et lui remet une attestation (voir l'annexe de l'arrêté), que le commercial/prospecteur devra présenter aux administrés et aux forces de l'ordre en cas de contrôle sur la commune.
En cas de non-respect de ces formalités, l'activité commerciale de démarchage/prospection est interdite et l'entreprise verbalisable.
En tant qu'administrés, si vous êtes démarchés, le commercial doit obligatoirement vous présenter le document d'autorisation remis par la Mairie.
Si ce n'est pas fait, nous vous invitons à vous rapprocher de la police afin de signaler le démarchage frauduleux.

UTILISATEURS DE TROTTINETTES

des règles à respecter

35 à 1500 € d'amende selon le type d'infraction !
Ce nouveau mode de déplacement très en vogue est à la fois agréable et économe.
Soyez vigilent, tout comme le vélo, un code de la route spécifique est à respecter, à la fois pour votre sécurité et celle des autres.
Vivons ensemble en harmonie.
Compte tenu du nombre d'infractions en hausse, voici un petit récapitulatif pédagogique.

Tous concernés pour entretenir notre belle ville !

Les services techniques communaux œuvrent tout au long de l'année à l'entretien de notre commune, en vertu du respect de l'article L 2212-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales. Nos 16 agents municipaux entretiennent les routes, les chemins, les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les places, etc. Notre vaste commune de plus de 20 km² demande beaucoup d'attention et de soin pour rester agréable à vivre, aussi nous appelons à l'engagement collectif de tous. Il appartient à chacun d'entretenir le trottoir devant sa propriété tout au moins en termes de désherbage ou de nettoyage de déchets ou excréments.

les travaux
de la salle multifonctionnelle

La réception du chantier de la salle multifonctionnelle, prévue initialement en septembre 2022, est reportée à fin 2022 - début 2023.

Le projet n'échappe pas à la conjoncture économique, qui entraine une pénurie de main d'œuvre, une hausse des matériaux et des retards de fournitures très importants dus à la guerre en Ukraine et à la hausse du coût de l'énergie.

D'un point de vue technique, le projet se construit conformément aux attentes.

Les travaux de finitions intérieures sont en cours. Les nombreux équipements techniques et scéniques de la grande salle de 600 m² se mettent en place, avant le coulage du dallage prévu début novembre.

Les aménagements extérieurs de l'avenue du Château et du parc sont en cours, tandis que l'aménagement du parvis et de la cour logistique démarreront début octobre.

Les délégués des élèves mobilisés pour l'insertion

Lors de l'année scolaire 2021/2022, le conseil des élèves, réunissant tous les délégués, a réitéré son souhait d'avoir dans la cour de récréation de l'école élémentaire St Exupéry, un banc de l'amitié et une boîte à livres. Leur but était de favoriser l'entraide entre les enfants afin de ne laisser personne de côté.

Le banc de l'amitié, imaginé par les enfants, est un concept qui permet à ceux qui se sentent seuls, et trop réservés pour aller vers les autres, sur un temps de récréation, de s'asseoir et d'attendre que d'autres enfants plus extravertis leur tendent la main.

La boîte à livres, quant à elle, s'inscrit dans une démarche plus globale d'aménagement de l'espace. Elle permet aux enfants de disposer d'un coin calme avec des livres lors des récréations. Chacun peut déposer et emprunter des livres dans ce mobilier dédié.

Le banc et la boîte à livres ont été aménagés par les services techniques de la commune et installés durant cet été 2022.

Anim'Ados

Le RPE (Relais Petite Enfance) d'Isle soutient les femmes atteintes d'un cancer du sein !

Les assistantes maternelles d'Isle ont souhaité participer à une action d'Octobre rose : la réalisation de marque pages à destination des patientes de l'Institut Curie. Ainsi sur les temps collectifs de fin septembre, plusieurs créations ont été réalisées par petits et grands. Couleurs, paillettes, gommettes et messages de soutien étaient de la partie ! Bravo pour cette belle action solidaire.

C'est parti pour la nouvelle saison culturelle !

L'auditorium du Centre culturel Robert Margerit est connu et reconnu comme scène pour les artistes chanson française. De grands noms s'y sont succédés par le passé. Les artistes qui se produisent aujourd'hui sont les talents de demain ! Cette année encore la programmation qui vous est proposée réserve de belles surprises. L'équipe du Centre culturel et les élus sont partis à la recherche de nouveautés et de valeurs sûres pour que le public soit conquis et en redemande à la fin de chaque spectacle ! Pas moins de 10 rendez-vous vous sont proposés d'octobre à juin avec 8 spectacles musicaux et 2 pièces de théâtre.
Passage en revue de ce qui vous attend...

Le **14 octobre**, c'est **Valentin Vander** qui fera l'ouverture de la saison avec son nouvel album pop et romantique « Mon étrangère ». Le magazine FrancoFans le décrit comme « un album subtil qui questionne la société, l'évolution des sexualités et l'amour... une perle chanson pop dont on se régale à bien des égards ».

Si vous avez adoré *La Nouvelle Star* ou *The Voice,* ne loupez pas **Sapritch** le **19 novembre** avec sa conférence-spectacle qui vous apprend comment devenir une star de la chanson ! Humour et chanson pour une soirée décalée et dynamique.

Trois rendez-vous en décembre dans le cadre de « Isle était une fois Noël ». Le samedi **3 décembre** direction l'Irlande avec **Irish Poitin** et ses airs entraînants. Le **jeudi 8**, **Kevin Reveyrand** et son quartet vous feront découvrir un répertoire de compositions originales résolument mélodiques et d'une grande richesse rythmique. Enfin, l'ensemble symphonique **ENIGMA** clôturera l'année avec un répertoire varié et décoiffant le **15 décembre** !

Le **24 février**, direction la Bretagne avec **Brin d'Zinc**. Avec eux, on parle d'amour, de vie et souvent de mer. Le public embarque pour une fête où l'authenticité et les mots mettent du vent dans les voiles et permettent alors de naviguer entre rêve, rage et humour !

Luciole nous délivrera « Un cri » le **3 mars**. Elle est championne de France de Slam et artiste multi facettes, de quoi faire résonner sa voix et sa parole dans le paysage de la chanson francophone. Un album qui est un retour au parlé-chanté. Entre claviers, machines et percussions, les émotions chevillées au corps et la voix au centre... comme un cri du cœur.

Digne héritier de Brel ou de Leprest, **Ben Herbert Larue**, le **31 mars** fera vibrer la corde sensible et présente son deuxième album : Souffle(s). Tour à tour poignant, lunaire ou drôle, il joue avec l'éloquence de son corps acteur et sa voix puissante pour tenir l'humain dans le creux de sa main.

Le **12 mai** c'est le **Théâtre de l'Attraction à Vent** qui présentera « Conversation après un enterrement ». Une dramaturgie à la fois drôle et émouvante. Enfin, le **Théâtre de la Balise** viendra clôturer la saison le **10 juin**, comme ils ont l'habitude de le faire. Un nouveau match d'impro théâtrale où le public déterminera qui sera le gagnant...

Retrouvez toute la programmation détaillée dans le programme reçu dans vos boîtes aux lettres, disponible également au Centre culturel ou sur notre site internet.

Afin que la culture reste accessible à tous, les élus de la commune ont souhaité conserver des tarifs attractifs, notamment pour les abonnés pour lesquels le tarif est à 10 € et un tarif unique de 5 € pour les jeunes de moins de 25 ans.

Belle saison !

Les petits nouveaux des Ateliers Loisirs d'Isle

Emilie

Renforcement musculaire des muscles profonds avec de nombreux exercices variés, alliant motricité, cardio léger, équilibre, etc. le tout dans le plaisir musical et collectif pour la bonne humeur.

« L'entretien du corps physique maintient l'équilibre du corps mental ! »

Léa

Partez à la découverte de cet **atelier BD, Mangas, Comics**, où vous apprendrez les bases du dessin. Léa vous guidera pour exprimer votre créativité et développer vos projets.

« Le dessin exprime des sentiments bien plus forts que des mots. »

Antonio

manie aussi bien un **clavier numérique** qu'il orchestre un spectacle de **danse** ! Ayant développé ses compétences numériques à l'Anim'Ados d'Isle puis dans le cadre de son métier dans l'audiovisuel, il se passionne également pour le Hip Hop et monte sa troupe. Il enseigne l'informatique aux Ateliers loisirs où l'objectif est basé sur l'indépendance de ses adhérents, savoir se servir d'un ordinateur, d'internet, savoir l'entretenir, etc. Il apprend également la danse aux plus petits avec des enchaînements, éveil de la motricité et de la coordination.

Elodie

est une passionnée de **danse** ! Elle se forme en continu et affine sa technique perpétuellement avec le contemporain, la Pole Dance, la danse thérapie, etc. Elle enseigne la danse contemporaine à Isle avec la passion de composer et décomposer des mouvements en leur apportant différentes émotions ou consonances.

« La danse est le langage caché de l'âme. » Martha Graham

Séverine

Yoga Vinyasa à la fois flow, soft, à l'écoute du corps messager et des besoins de ses pratiquantes.

« L'art de vivre consiste en un subtil mélange entre lâcher prise et tenir bon. » Henri Lewis

Annie

Passionnée par l'**allemand** depuis sa plus tendre enfance ; elle l'enseigne à Isle. Son objectif est de vous faire découvrir et pratiquer cette langue dans votre quotidien, de lier des amitiés avec des correspondants grâce au Comité de Jumelage et aux différentes rencontres.

« Biss bald und viel spaß. »

L'actu du CIOL

À vos agendas !

CONCERT DE NOËL
le vendredi 9 décembre 2022 à 20h,
auditorium du Centre Culturel Robert Margerit dans le cadre du programme « Isle était une fois Noël ».

AUDITION DE LA CLASSE DE PIANO
le mardi 13 décembre 2022 à 18h30
à l'auditorium du Centre Culturel Robert Margerit.

Il reste des places !

- **Jardin musical au Centre Culturel Robert Margerit :** 2 groupes de PS les mercredis 10h00-10h30 / 10h30-11h00
- **Chorales enfants :**
  > Isle les mercredis de 17h à18h (centre culturel)
  > Condat sur Vienne les mardis de 17h30-18h30 (salle Razed de l'école primaire de Condat)
  > Bosmie : les lundis de 17h30-18h30 (salle Corot - école primaire de Bosmie)

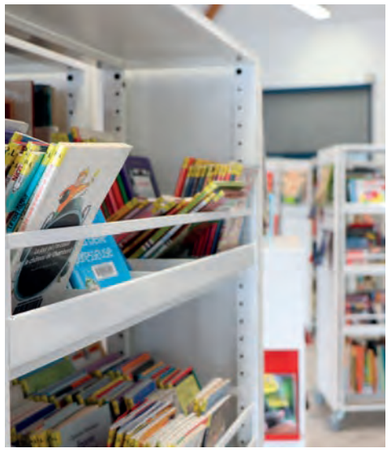

La Médiathèque d'Isle

3 projets phares
en partenariat avec les écoles

Cette année, l'équipe de la médiathèque d'Isle est heureuse de relancer ses partenariats avec les établissements scolaires de la commune !

L'accueil de classes à la médiathèque du Centre Culturel Robert Margerit

La médiathèque reprend également les accueils de classe au sein de ses locaux, le mardi matin pour l'élémentaire et le vendredi matin pour les maternelles, afin de faire découvrir ses documents (livres, CD, etc.) aux élèves et leur permettre de les emprunter. C'est aussi l'opportunité pour les enfants d'assister à une lecture d'album, de s'essayer à une recherche documentaire plus approfondie, bref, de découvrir la médiathèque sous un jour nouveau accompagnés par les bibliothécaires.

Permanence de la BCD

Les bibliothécaires reviennent à l'école élémentaire les jeudis après-midi pour une permanence à la BCD : la Bibliothèque Centre Documentaire, celle à destination des écoles primaires, qui familiarise les enfants avec les livres et la recherche documentaire. À l'occasion de jolies animations sont à venir, en étroite collaboration avec les enseignants et les élèves.

Le grand retour de « Je lis, j'élis »

Enfin, pilier dans l'accueil de classes dans les bibliothèques du département depuis 2007, l'année 2022-2023 verra le grand retour dans notre médiathèque du Prix Départemental « Je lis, j'élis », avec le concours de la BDHV (Bibliothèque Départementale de Haute-Vienne). Le principe est simple : une sélection de 15 livres, répartis en trois lots de 5 adaptés au cycle des écoliers, est proposée aux élèves qui viendront les découvrir à la médiathèque lors de séances spéciales d'octobre à mai. Ce Prix, qui fête ses 15 ans, répond à 4 objectifs primordiaux : donner le goût de la lecture aux enfants, leur faire découvrir (ainsi qu'aux enseignants) la richesse et la diversité de la littérature, mais aussi lier les activités de la bibliothèque et de la classe autour d'un projet commun afin d'inciter les enfants à lire et à fréquenter la médiathèque.

Fin mai, lorsque l'année scolaire se terminera et après avoir pu se pencher sur chaque ouvrage, les élèves viendront voter à la médiathèque pour leur livre favori : de quoi développer leur esprit civique, et faire ses premiers pas dans le monde citoyen dès l'école primaire !

vos Rendez-vous
de cette fin d'année à la médiathèque d'Isle

Les premiers mercredis du mois, retrouvez les Contes de Poupette (0 - 3 ans) au Centre Culturel à 10h. Renseignements sur la thématique du mois et réservation au 05.55.43.20.59.

SAMEDI 15 OCTOBRE DÈS 9H30

Dictée intergénérationnelle à l'occasion de la « Rentrée littéraire »
Que vous souhaitiez tester votre orthographe ou simplement passer un bon moment en compagnie de vos bibliothécaires préférées, vous êtes les bienvenus le samedi 15 octobre dès 9h30 pour notre toute première dictée intergénérationnelle sur le thème de la Rentrée littéraire.
Gratuit - Centre Culturel - Début de la dictée à 10h - Réservation conseillée (05.55.43.20.59 ou par mail à mediatheque@ville-isle.fr)
Places de concert à gagner.

DU 8 OCTOBRE AU 1er DÉCEMBRE

Exposition d'Adèle FUGÈRE
L'animatrice et illustratrice vient exposer ses détournements humoristiques d'objets du quotidien.
Gratuit - Rotonde (étage du CC)
Aux horaires habituels du Centre Culturel.

MERCREDI 2 NOVEMBRE À 14H30

« Mois du film documentaire »
Dans le cadre du « Mois du film documentaire », événement national, la médiathèque vous propose de découvrir Génération Écran d'Elena Sender. La projection sera suivie d'un moment d'échange.
Gratuit - Auditorium
Tout public à partir 10 ans
Sur réservation au 05.55.43.20.59 et par mail à mediatheque@ville-isle.fr

Du 20 octobre au 3 novembre

spécial Halloween

La médiathèque vous donne rendez-vous pour des frissons, du suspense et des mystères. À l'occasion d'Halloween, retrouvez une effroyable sélection de documents. Bonbons offerts le 29 octobre... mais oserez-vous en prendre.....

MERCREDI 26 OCTOBRE À 14H30

Conte « Drôles de sorcières » par la Cie « Le chant des Lignes »
Gratuit - Auditorium - à partir de 6 ans
Sur réservation au 05.55.43.20.59 et par mail à mediatheque@ville-isle.fr (début du spectacle à 15h).

spécial Noël

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la médiathèque se pare de ses plus beaux atours hivernaux et vous invite à découvrir une sélection de documents enchanteurs du jeudi 1er décembre au jeudi 12 janvier 2023.

DU 1er DÉCEMBRE AU 24 DÉCEMBRE

« Lettre au Père Noël »
Demande au Père Noël d'amener à la médiathèque les livres que tu aimerais lire.
Gratuit, papier à lettre disponible à l'accueil de la médiathèque - Du 2/12 au 23/12
Secteur jeunesse de la médiathèque - Horaires habituels du secteur jeunesse.

MERCREDI 14 DÉCEMBRE À 14H30

Conte « Le Noël de Gertrude »
par Michel Galaret, (début du spectacle à 15h) dans l'Auditorium.
Gratuit - Auditorium - A partir de 6 ans - Sur réservation au 05.55.43.20.59 et par mail à mediatheque@ville-isle.fr

MARDI 20 DÉCEMBRE DE 10H À 18H

Journée jeux de société
Gratuit - Centre Culturel - A partir de 3 ans

Coup de cœur de la Médiathèque

SPECIAL HALLOWEEN

Regarder le noir, sous la direction de Yvan Fauth

Polar Adulte [cote : P FAU]

Vous voulez lire un roman policier, mais vous ne savez pas vers quel auteur vous tourner ? Alors que diriez-vous de découvrir *Regarder le noir*, recueil de nouvelles signées par douze grands noms du polar et dont la thématique, la vue, vous plongera au cœur de ténèbres dont vous n'êtes pas sûr de ressortir indemne.

Auteur(e)s : Barbara Abel, Amélie Antoine, R.J. Ellory, Julie Ewa, Claire Favan, Karine Giebel, Johana Gustawsson, René Manzor, Fred Mars (Mo Malo), Olivier Norek, Fabrice Papillon Et Gaëlle Perrin-Guillet

Walking Dead de Robert Kirkman et Charlie Adlard

Comic Adulte [cote BDC WAL]

Votre médiathèque se lance dans la grande aventure *Walking Dead* ! Si vous avez aimé la série *AMC*, vous allez adorer le comic dont elle est tirée. Œuvre fondatrice ayant remis les morts-vivants au goût du jour, elle a gagné son statut de série culte par l'intelligence de son écriture et la pertinence des relations humaines qu'elle déploie sous apocalypse zombie. Lecteurs avertis amateurs d'hémoglobine en noir et blanc, rejoignez Rick et sa bande de survivants contre les Marcheurs ! Les quatre premiers tomes sont déjà disponibles sur notre étagère Comics, la suite arrive à grands pas... les pieds devant !

De l'autre côté du Net de Michèle Mira Pons, illustré par Walter Glassof chez Actes Sud Junior

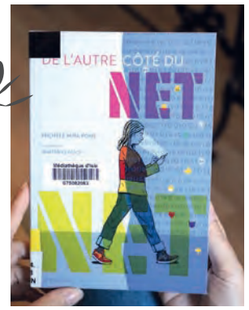

Tout public

Tous les jours, nous utilisons Internet sur notre smartphone ou sur un ordinateur. Mais connaissons-nous la face cachée du net ? Savez-vous qu'internet est l'une des inventions les plus polluantes de l'humanité ? Comment réduire les effets négatifs du numérique sur l'environnement ? Savez-vous qu'un mail de 1 Mo consomme autant qu'une ampoule de 60 watts pendant 25 minutes ! Comment limiter notre consommation énergétique et changer nos habitudes ? Un petit documentaire présentant les côtés obscurs du monde numérique et les dangers qu'il représente pour la santé de la planète et les libertés des citoyens. Il propose des conseils pour faire un usage contrôlé de cet outil de communication.

À vos agendas !

DU 21 AU 30 OCTOBRE DE 14H À 18H

Exposition *Isle est une artiste* à la Maison du Temps Libre (MTL)

VENDREDI 4 NOVEMBRE À 18H30

Soirée d'accueil des nouveaux islois (2021 et 2022) à la Maison du Temps Libre (MTL)

SAMEDI 5 NOVEMBRE DE 9H À 13H

Troc aux plantes à Mérignac par Les amis des Fleurs

VENDREDI 11 NOVEMBRE À 11H

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

Marché de Noël toute la journée

Retrouvez le détail des animations du programme "Isle était une fois Noël" dans vos boites aux lettres fin Novembre

Isle était une fois NOËL

17 et 18 Août 1944 : les combats du Mas des Landes

HISTOIRE(S) D'ISLE

Au Mas-des-Landes, en bordure de la route départementale 79, dite « ancienne route d'Aixe » une petite stèle nous rappelle « 18 Août 1944, ici ont été massacrés par les Allemands, les FFI JAVELAUD Paul 22 ans et CHABAUD Adrien 19 ans ». Qui sont ces jeunes gens et que s'est-il passé ici, voici 77 ans ?

La suite de l'histoire sur www.ville-isle.fr

Conseil Municipal du 22 juin 2022

- Actualisation des tarifs de la TLPE à compter du 1er janvier 2023
- Convention de fonctionnement et de partenariat d'une unité d'enseignement externalisée au sein d'un établissement scolaire entre la commune d'Isle, les services de l'Education nationale de la Haute-Vienne et l'Etablissement Médico Educatif et Social Départemental (EMESD) -Année 2022.
- Signature d'une convention avec Concordia -chantier international de bénévoles.
- Signature d'une convention de mise à disposition de terrain en vue de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique au lieu-dit « La Chabroulie ».
- Règlement intérieur de la commune.
- Convention de financement du passeport jeunes activité « accueil de loisirs » 2022 entre la Commune d'Isle et la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne.
- Signature d'une Convention Globale Territorialisée (CTG) avec la CAF, Limoges Métropole - Communauté urbaine et les communes membres, et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.
- Tableau récapitulatif 2022 pour les agents non titulaires en équivalent taux plein.
- Actualisation de l'indemnité de chaussures et de petit équipement.
- Approbation du règlement intérieur de fonctionnement des ateliers loisirs
- Ouverture des postes ateliers loisirs 2022/2023.
- Signature de contrats et conventions dans le cadre de la programmation du Centre culturel (médiathèque-ateliers loisirs-spectacles).
- Présentation du rapport annuel 2021 concernant le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Plan Climat Energie Territorial
- Garantie d'emprunt Office Public de l'Habitat 87 -construction de 17 logements à Isle « Mont Dore - 8 avenue de la République ».

Conseil municipal du 8 juillet 2022

- 2022-100. Créance éteinte.
- 2022-101. Recours à l'emprunt pour le CCAS.
- 2022-102. Mise en place du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) – Nomenclature M57.
- 2022-103. Garantie d'emprunt ODHAC 87 – Acquisition en VEFA de 14 logements situés rue de l'Europe à Isle.
- 2022-104. Garantie d'emprunt ODHAC 87 – Acquisition en VEFA d'un logement situé rue de l'Europe à Isle.
- 2022-105. Approbation du choix du délégataire pour l'exploitation et la gestion d'une structure multi-accueil de la petite enfance.
- 2022.106. Convention avec ENEDIS - Branchement électrique de la salle multifonctionnelle y compris la mise à disposition de tranchées.
- 2022-107. Mise à disposition d'un travailleur handicapé du CDTPI.
- 2022-108. Achat de parcelles Mas de l'Aurence.
- 2022-109. Signature d'une convention d'utilisation de la piste du stade René Lamarsaude avec l'association Bords de Vienne Triathlon.
- 2022-110. Signature d'une convention d'exploitation du poste de relèvement du stade du Gondeau Isle.
- 2022-111. Délégations au Maire (annule et remplace).
- 2022-112. Convention d'action spécifique avec le SEHV – Service ESP87.

Conseil municipal du 1er août 2022

- 2022-113. Modification du règlement intérieur de la piscine.

Conseil municipal du 14 septembre 2022

- 2022-114 Finances - Admission de titres en non-valeur
- 2022-115 Finances - Recours à l'emprunt pour le CCAS
- 2022-116 Affaires générales - Convention de mise à disposition de salles communales
- 2022-117 Affaires générales - Présentation du rapport annuel 2021 concernant le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif
- 2022-118 Affaires générales - Mise à disposition d'une partie de parcelle pour une dalle en béton BM124
- 2022-119 Affaires générales - Convention de prestations journée nationale des assistants maternels agrées 2022
- 2022-120 Personnel - Règlement de formation de la commune
- 2022-121 Urbanisme - Approbation de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la société d'intérêt collectif la «Ceinture Verte Territoire de Limoges
- 2022-122 Affaires générales - Signature d'une convention de mise à disposition d'un mini bus entre la commune d'Isle, la commune de Condat-sur Vienne et le collège Jean REBIER à Isle
- 2022-123 Affaires générales - Mise à disposition d'une partie de la parcelle AX75 au bénéfice du collège Jean Rebier «Médiation animale 87»

Édition Décembre 2022

Isle était une fois NOËL

Marché de Noël

SOIRÉES FESTIVES

Concerts

Village de Noël des enfants

CONCOURS

Animations

ISLE

Programme complet sur
www.ville-isle.fr

VILLE D'ISLE

#ISLE87

IntraMuros : Isle